

## **Après l'annonce présidentielle sur « l'instruction obligatoire à 3 ans » à la rentrée 2019**

L'annonce surprise, mardi 27 mars, par le président de la république d'une "instruction obligatoire" à partir de 3 ans dès la rentrée 2019 devant les « *assises de l'école maternelle* » réunies par Boris Cyrulnik - sans que les enseignants n'aient d'ailleurs été associés à sa préparation (!!!) - n'est pas forcément une bonne nouvelle.

Elle relève au mieux du coup médiatique, 97,6% des enfants de 3 ans étant déjà scolarisés. Car, sans mépriser l'intérêt de s'occuper des 26 000 petits du même âge qui ne fréquentent pas encore l'école, chacun pourra convenir qu'il y a quelque décalage entre la publicité faite à l'annonce présidentielle et son effet prévisible dans un an et demi.

Mais cette annonce peut aussi cacher d'autres desseins, ou tout au moins, engager une autre logique.

On doit rappeler, tout d'abord, les attaques dont l'école maternelle publique a été victime depuis de nombreuses années. Sans détailler celles, nombreuses, dont elle a régulièrement fait l'objet dès les années 1970, on peut se remémorer les vingt dernières années et le double langage auquel éducation nationale et « spécialistes », patentés ou auto-proclamés, l'ont soumise.

Tout en mettant en exergue, côté face, son excellence et l'exception quasi-mondiale dont elle faisait figure, on ne cessait, côté pile, de la dénigrer, allant jusqu'à prétendre qu'elle pouvait être néfaste au développement du tout jeune enfant.

C'était dans les années 2000.

Dans le même temps, l'éducation nationale ne comptabilisait plus les moins de 3 ans dans les effectifs, ne laissant d'autre alternative aux directeurs d'école que de « bourrer » les classes ou de refuser les élèves faute de places. Le taux de scolarisation de cette tranche d'âge fondait comme neige au soleil pour passer de 35 à 11 % (de 67 à 17 % en Mayenne) en une quinzaine d'années. Au passage, l'école privée bénéficiait du désengagement de l'État quant à la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans.

Certains élus locaux tentèrent dans le même temps des « expériences ». En 2003/2004, sous la houlette de l'alors président Arthuis, qui susurre aujourd'hui à l'oreille présidentielle, le conseil général de la Mayenne, toutes tendances confondues, se lança dans l'aventure des « jardins maternels ». Structures territoriales, payantes, destinées à accueillir les moins de 4 ans avec un personnel souvent peu qualifié, mais toujours à bas coût, elles devaient se substituer progressivement aux classes maternelles, au fur et à mesure que l'inspection académique fermait ces dernières, devenues, selon elle, inutiles, puisqu'en concurrence avec une nouvelle « offre » d'accueil !

Si l'expérimentation fut tuée dans l'œuf grâce à l'action conjointe des familles et des enseignants, elle témoigne encore aujourd'hui de la volonté incessante d'extraire les élèves d'âge pré-élémentaire du giron de l'État.

L'école maternelle publique a toujours été un enjeu. Pourquoi ne le serait-elle plus aujourd'hui ? L'annonce d'Emmanuel Macron peut donc a contrario sembler la conforter.

Un examen plus assidu du propos présidentiel amènera, même les plus candides, à remarquer que, comme pour les élèves plus âgés, ce n'est pas la scolarisation qui devient obligatoire à 3 ans, mais l'**instruction**.

A l'école publique, à l'école privée, ou .... autre part.

Pour ce qui est de l'école privée, c'est le jackpot : l'obligation née de la loi Debré de 1959 de faire financer par les municipalités à parité les frais d'accompagnement de la scolarité **obligatoire** ne concernait jusqu'à présent que les élèves à partir du CP. Avec

l'avancement de cette obligation à 3 ans, les communes devront passer à la caisse pour le pré-élémentaire privé aussi : matériel, ATSEM, .... Un futur casse-tête pour les communes déjà en butte aux réductions de crédits. Un cadeau royal de sa majesté présidentielle, ancien bon élève des Jésuites, à l'école privée...

Pour l'« autre part », on est en droit de s'interroger quand un rapport remis il y a peu à Edouard Philippe par France Stratégie (cabinet de prospective rattaché au premier ministre) préconise un accueil spécifique des "tout petits" de 1 à 5 ans, et que le rôle des ATSEM est valorisé au point qu'on peut s'interroger sur leur prochaine substitution aux enseignants.

La mise en place des « TAP » (Temps d'Activités Périscolaires) a déjà modifié profondément le rôle des Agents Techniques Spécialisés des Écoles Maternelles en les accablant, souvent à leurs dépens, de nouvelles tâches, parfois en concurrence avec le travail des enseignants.

La mise en avant appuyée, lors des « assises de l'école maternelle » de ce 27 mars, du rôle des ATSEM, ainsi que la quasi absence des enseignants et de l'éducation nationale, représentée, outre son ministre, par une inspectrice générale fraîchement nommée et spécialiste de.... l'olfaction chez la mouche drosophile (!), sujet de prédilection des enseignants de maternelle comme chacun sait, interpelle.

S'agit-il seulement de reconnaître leur rôle essentiel auprès des enseignants, ou bien de poursuivre l'évolution de leurs missions ? Quand, dans le même temps, on s'indigne – à juste titre- du taux d'encadrement en classe maternelle, mais qu'on envisage d'augmenter le nombre... des ATSEM, ce n'est pas extrapoler que d'alerter sur le risque de transformation en profondeur de l'école maternelle que cette nouvelle organisation dessine.

Entendons-nous bien : s'il s'agit de valoriser le travail des ATSEM et de parfaire leur formation, nul ne peut le regretter. Une classe maternelle ne peut fonctionner convenablement sans l'ATSEM dont le duo qu'il forme avec l'enseignant, dans le respect du rôle et des prérogatives de chacun, est indispensable pour la bonne marche de la classe.

Mais lorsqu'on évoque, d'une part, l'indispensable -et légitime- réduction des effectifs, et que l'on connaît, d'autre part, la difficulté pour les services publics à voir leurs moyens augmenter, on peut légitimement s'interroger sur la tentation forte pour l'Etat à se décharger une nouvelle fois sur les collectivités territoriales en imposant l'augmentation du nombre d'ATSEM (payées par les municipalités) tout en réduisant le nombre des enseignants jusqu'à... leur disparition pure et simple et avec eux, à terme, la disparition de l'école maternelle telle que nous la connaissons ?

Au Québec, comme dans beaucoup de pays européens, l'école commence à 5 ans. Avant, l'accueil est assuré par un personnel spécifique, avec souvent une formation d'éducateurs pour jeunes enfants, supérieure à celle des actuels ATSEM français, mais inférieure à celle des enseignants, dans des structures très majoritairement privées et de toutes façons payantes pour les familles. Est-ce vers un système semblable que le ministère français va se diriger ?

Une chose est sûre : l'école maternelle française coûte cher à l'Etat et, depuis des décennies, il cherche à lui substituer un système moins onéreux.

Ceux, donc, qui seraient tentés de s'ébaudir de la décision présidentielle, sont invités à réfléchir et à se préparer aux dangers qu'elle peut potentiellement préparer...

Pascal GRANDET  
28.03.2018